

Mesures d'aide gouvernementales

COVID-19





Avis

Les informations contenues dans le présent document se fondent sur les données fournies par les gouvernements du Québec et du Canada. Elles étaient à jour le **23 novembre 2020**.

Ces mesures font l'objet de changements fréquents et l'interprétation que nous en donnons est générale et ne constitue pas un avis ou des conseils s'appliquant à votre situation spécifique.



Sujets abordés

- ⦿ Survol des mesures d'aide
 - ⦿ Aides fédérales
 - ⦿ Aides provinciales

Gouvernement fédéral - Entreprises

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

- Du 15 mars à juin 2021
- Rembourse 75% des salaires bruts
 - Jusqu'à 58 700\$; max. de 847\$/employé hebdomadairement
- L'entreprise doit faire le maximum pour payer la différence de 25%

- Démontrer une baisse de revenus de 15% (en mars) et de 30% (en avril et mai), à cause de la COVID-19
 - il ne sera plus requis d'avoir encaissé des pertes d'au moins 30 % pour la toucher (mise à jour de juillet 2020)
 - le gouvernement instaure une subvention complémentaire pouvant aller jusqu'à 25 % pour les entreprises qui ont encaissé des pertes de revenus atteignant plus de 50 % depuis le début de la crise. (mise à jour de juillet 2020)
- Choisir un comparable :
 - Le même mois en 2019
 - La moyenne de janvier et février 2020
- Obligation de réappliquer à chaque mois

Gouvernement fédéral - Entreprises

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) - suite

- Appliquer sur le site de l'ARC : « Mon dossier d'entreprise »
- OBNL : Peuvent exclure le financement gouvernemental de leur calcul
- Choix entre comptabilité de caisse et comptabilité d'exercice

Remboursement des cotisations de l'employeur

- Assurance emploi
- Régime de pensions du Canada
- RRQ
- RQAP

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/subvention-salariale.html>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Subvention salariale temporaire de 10 %

- Équivaut à 10 % de la rémunération versée du 18 mars 2020 au 19 juin 2020,
 - jusqu'à 1 375 \$ pour chaque employé admissible
 - montant maximum total de 25 000 \$ par employeur
- Pas besoin de demander la subvention
- Déduire votre versement courant de retenues à la source d'impôt sur le revenu fédéral, provincial ou territorial que vous envoyez à l'ARC, du montant de la subvention.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html>



Gouvernement fédéral - Entreprises

Prolongation du programme de Travail partagé

- Prolongation de la durée maximale des ententes relatives au travail partagé, qui passera de 38 à 76 semaines partout au Canada pour les employeurs touchés par la COVID-19.

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/avis-covid-19.html>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Fonds d'aide à la petite entreprise Soutenons l'achat local

Aide financière (subvention) pouvant aller jusqu'à 5 000\$ pour couvrir les coûts de l'équipement de protection individuelle, apporter des modifications physiques à leur entreprise afin de répondre aux exigences locales en matière de santé et de sécurité, ou améliorer leurs capacités numériques ou de commerce électronique.

Admissibilité :

- Chiffre d'affaires annuel entre 150 000\$ et 3 M\$;
- Jusqu'à 75 employés.

<https://occ.ca/fonds-daide-aux-petites-entreprises-soutenons-lachat-local/>



Gouvernement fédéral - Entreprises

Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)

- Remplace l'aide d'urgence pour le loyer commercial (terminée le 30 septembre) ;
- Aide offerte directement aux locataires mais qui peut soutenir également les propriétaires ;
- Peut rembourser jusqu'à 65 % des dépenses admissibles, et jusqu'à 90 % pour des commerces qui ont dû fermer leurs portes en raison d'un ordre des autorités de santé publique locales ;
- En vigueur jusqu'en juin 2021.

Gouvernement fédéral - Entreprises

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

- Prêt sans intérêt garanti par le gouvernement
 - pouvant atteindre 60 000 \$
 - Jusqu'à 20 000 \$ (max.) peut devenir une subvention, si remboursé avant l'échéance du 31 décembre 2022
- Admissibilité aux entreprises :
 - Ayant versé de 20 000 \$ à 1,5 million \$ en salaires au total en 2019 ;
 - à propriétaire unique
 - qui emploient des travailleurs autonomes à contrat
 - familiales (où les travailleurs sont payés avec des dividendes)
- Faire une demande : auprès de votre institution financière.
- Jusqu'au 31 décembre 2020 pour faire une demande.

<https://ceba-cuec.ca/fr/>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)

DEC : Aide pour les PME qui ne sont pas admissibles aux autres programmes d'aide et qui sont aux prises avec des difficultés de liquidités.

Réseau des **SADC-CAE** : Aide pour les entreprises et organismes dans les régions desservies par les SADC et les CAE.

- Aide pour les besoins de liquidité ponctuelle en lien avec la COVID-19;
- jusqu'au 31 mars 2021;
- réception des projets en continu jusqu'à épuisement des fonds.

<https://dec.canada.ca/fra/programmes/ceri/coronavirus-farr/index.html>



Gouvernement fédéral - Entreprises

Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises

Programme de prêts conjoints de la **BDC** pour les petites et moyennes entreprises

Des prêts jusqu'à concurrence de :

- 312 500 \$ aux entreprises ayant des revenus inférieurs à 1 million \$
- 3,125 millions \$ pour les entreprises ayant des revenus de 1 million à 50 millions \$
- 6,25 millions \$ pour les entreprises ayant des revenus supérieurs à 50 millions \$

<https://www.bdc.ca/fr/soutien-special/soutien-special-programme-prets-conjoints>



Gouvernement fédéral - Entreprises

Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises

Garantie de prêt d'**EDC** pour les petites et moyennes entreprises

- Prêts à terme sur capacité d'autofinancement pouvant atteindre 6,25 millions \$ aux clients existants, dont 80 % sont garantis par EDC.
- Cet argent doit servir aux charges d'exploitation.
- Il faut contacter son institution financière.

<https://www.edc.ca/fr/solutions/fonds-roulement/garantie-pce.html>



Gouvernement fédéral - Entreprises

Programme de financement pour les moyennes entreprises

- S'adresse aux moyennes entreprises, ayant des revenus entre 100 et 300 millions \$;
- Crédit à court terme pour des montants se situant entre 12,5 et 60 millions \$;
- Géré par la **BDC**.

<https://www.bdc.ca/fr/pages/moyennes-entreprises-formulaire.aspx>



Gouvernement fédéral - Entreprises

Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)

- Garantie de prêt aux grandes entreprises;
- S'adresse aux grandes entreprises ayant des revenus de 300 millions \$ ou plus;
- Financement de 60 millions \$ ou plus, afin de maintenir leurs activités et de se positionner pour une relance économique rapide.

<https://www.cdev.gc.ca/fr/cuge/>

Gouvernement fédéral - Entreprises

CanExport PME

Adaptation de ce programme qui visait à soutenir les entreprises canadiennes souhaitant développer leurs affaires à l'étranger. Nouvelles orientations du programme pour aider les petites entreprises à :

- développer et à étendre leur présence dans le domaine du commerce électronique en assumant une partie des coûts liés à l'accès aux plateformes de vente en ligne et à la consultation en matière de stratégie numérique, ainsi qu'à la publicité et à l'optimisation des résultats des moteurs de recherche;
- participer à des foires commerciales virtuelles et d'autres événements interentreprises;
- surmonter les nouveaux obstacles commerciaux attribuables à la COVID-19 en absorbant certains coûts liés aux nouvelles certifications et exigences relatives à l'accès aux marchés internationaux.

https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/funding-financement/canexport/sme-pme/index.aspx?lang=fra&utm_campaign=canexport-sme-2020-11&utm_source=canada&utm_medium=media

Gouvernement fédéral - Entreprises

Innovation et Startup

- 250 millions \$ au Programme d'aide pour la recherche industrielle, afin d'appuyer les innovateurs et d'autres entreprises en démarrage qui ne sont pas admissibles à la subvention salariale.

<https://nrc.canada.ca/fr/soutien-linnovation-technologique/propos-programme-daide-recherche-industrielle-cnrc>

Jeunes entrepreneurs

- 20,1 millions \$ pour que Futurpreneur Canada puisse offrir à ses clients un allégement de leurs paiements pour une période allant jusqu'à 12 mois.

<https://www.futurpreneur.ca/fr/>



Gouvernement fédéral - Sectoriel

Aide d'urgence aux organismes communautaires

Les coopératives assimilables à des OBNL sont admissibles à ce programme pour lequel il est possible de soumettre une demande de financement pour appuyer diverses activités qui répondent à un besoin pressant d'inclusion sociale ou de bien-être causé par la COVID-19

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/fond-soutien-commuautaire-urgence.html>

<https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/interventions-en-cours/covid-19-nouveau-coronavirus/aide-d-urgence-aux-organismes-communautaires-en-reponse-a-la-covid-19>



Gouvernement fédéral - Sectoriel

- Aides aux secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture
- Soutien aux aéroports
- Culture et sport
- Soutien aux diffuseurs et aux médias
- Aide aux communautés nordiques
- Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés
- Changements temporaires au programme d'Emplois d'été Canada
- Tourisme
- Énergie

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#secteurs>

Gouvernement fédéral - Individus

Prestation canadienne d'urgence (PCU) - PROGRAMME TERMINÉ

- La Prestation canadienne d'urgence est terminée depuis le 26 septembre 2020 -
<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>
- Migration vers l'assurance-emploi (AE) à partir du 27 septembre : minimum de 400\$ par semaine (26 semaines au minimum) ;

Gouvernement fédéral - Individus

Nouvelles mesures

- **Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)** – Pour les personnes non admissibles à l'AE : 400\$ par semaine (26 semaines au maximum) ;
- **Prestation canadienne de maladie pour la relance économique** : 10 jours de congé de maladie aux travailleurs, à 500 \$ par semaine, pendant une semaine ou deux ;
- **Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants** : 500\$ par semaine pour s'occuper d'un enfant dont l'école ou la garderie ferme ou d'une personne à charge (26 semaines au maximum).

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application/transition.html>



Gouvernement fédéral - Individus

Aides spécifiques pour plusieurs clientèles

- Enfants et familles
- Communautés autochtones
- Aide alimentaire
- Personnes en situation d'itinérance
- Femmes victimes de violence
- Santé mentale
- Aînés
- Étudiants et diplômés

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#particuliers>

Gouvernement provincial - Entreprises

Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)

- Entreprises de tous les secteurs d'activité.
- Démontrer un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19.
- Prêt ou d'une garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$
- Dépôt d'une demande : communiquer avec votre MRC ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) sur votre territoire

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/>

Gouvernement provincial - Entreprises

Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

Soutenir les entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges).

Une aide non remboursable (pardon de prêt) couvrant certains frais fixes déboursés pour la période de fermeture visée, soit :

- les taxes municipales et scolaires;
- le loyer (la portion non couverte par un autre programme gouvernemental);
- les intérêts payés sur les prêts hypothécaires;
- les frais liés aux services publics (ex. : électricité et gaz);
- les assurances;
- les frais de télécommunication;
- les permis et les frais d'association.

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/>

Gouvernement provincial - Entreprises

Fonds local d'investissement (FLI)

- Moratoire de six mois pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des FLI.
- Les intérêts accumulés au cours de cette période seront additionnés au solde du prêt.
- Cette mesure s'ajoute au moratoire déjà en place dans le cadre de la plupart des politiques d'investissement en vigueur dans les municipalités régionales de comté (MRC), lequel peut atteindre douze mois.

<https://www.economie.gouv.qc.ca/fr/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-local-dinvestissement-fli/>



Gouvernement provincial - Entreprises

Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)

- Financement d'urgence pour les entreprises dont les liquidités sont affectées par les répercussions de la COVID-19.
- La garantie de prêt est privilégiée en tout temps. Le financement peut aussi prendre la forme d'un prêt d'Investissement Québec.
- Intervention financière est de 50 000 \$, au minimum.
- Pour soutenir le fonds de roulement de l'entreprise.
- Contacter votre institution financière.

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/nouvelle/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html>

Gouvernement provincial - Entreprises

Caisse de dépôt et placements du Québec

- Entreprises de partout au Québec et de tous les secteurs d'activités.

Critères :

- Être rentable avant le début de la crise de la Covid-19
- Avoir des perspectives de croissance prometteuses dans son secteur
- Être à la recherche d'un financement de 5 millions et plus

<https://www.cdpq.com/fr/formulaire-covid-19>



Gouvernement provincial - Sectoriel

- Soutien à l'industrie touristique

<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/soutien-industrie-touristique-covid19/>

- Culture et Communications

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6357>